



TER7 – MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES HABITATS TERRESTRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (LANDES, MILIEUX DUNAIRES, PRAIRIES, MEGAPHORBIAIES, MILIEUX AQUATIQUES)

Priorité

?

ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 2110 Dunes mobiles embryonnaires. Enjeu très fort - 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>. Enjeu très fort - 2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée. Enjeu très fort. - 2190 Dépressions humides intradunaires. Enjeu très fort. - 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses. Enjeu fort. - 4030 : Landes sèches européennes Enjeu très fort - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>. Enjeu très fort - 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux. Enjeu fort - 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. Enjeu moyen. - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude. Enjeu très fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Fauvette pitchou Enjeu fort, Engoulevent d'Europe Enjeu fort, Busard Saint-Martin Enjeu majeur, ... - Triton crêté Enjeu majeur - Azuré des mouillères Enjeu majeur, - Orchis homme pendu Enjeu très fort, Prêle rameuse Enjeu très fort, Cirse acaule Enjeu très fort, Hélianthe nummulaire Enjeu très fort, Ophrys funèbre Enjeu très fort, Séséli annuel Enjeu très fort, Scirpe pauciflore Enjeu très fort, Epipactis des Pays-Bas Enjeu très fort, Gymnadénie moucheron Enjeu très fort, ...
Secteur concerné	Les milieux ouverts

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire

Mesures :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels

Contexte et problématiques

Les milieux ouverts peuvent être sujets à l'embroussaillement, notamment lorsque les conditions bioclimatiques ambiantes sont modifiées du fait de l'action de l'homme (création d'un obstacle au vent, eutrophisation du milieu, ...) ou suite de l'abandon de pratiques pastorales extensives passées. Le milieu évolue alors vers le fourré et le paysage se ferme progressivement, l'habitat perd de sa biodiversité spécifique. Il est alors nécessaire d'intervenir par des opérations de fauche ou de gyrobroyage (avec exportation), ou en mettant en place un pâturage extensif afin de maintenir l'ouverture et la spécificité de ces habitats littoraux.

Fortement exposées au vent et aux embruns, les landes littorales sont généralement stables et n'évoluent que très lentement (landes dites primaires ou « climaciques »). De même pour les pelouses aérolines qui se maintiennent grâce à ces conditions difficiles que seules ces végétations peuvent supporter. En revanche, si un obstacle physique, comme une haie ou un boisement, vient à être érigé entre la lande et la mer, les conditions bioclimatiques sont modifiées. Ces nouvelles conditions microclimatiques peuvent résulter en une fermeture progressive de l'habitat, avec notamment le développement de fourrés à ajoncs qui viennent supplanter les bruyères et de développement des saulaies sur les filons de dolérites.

Dans les milieux de landes et de dunes du site, des Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) se développent et forment des ptéridaies au détriment des landes. Les fougères aigles se développent sur un sol plus riche en nutriment et moins acide. En effet, les deux caps sont majoritairement formés par du gré rose. Cette roche est pauvre en nutriment et acide. Cependant ce socle rocheux en gré est traversé par des filons d'une seconde roche nommée la dolérite. Cette dernière de par son caractère plus riche en nutriment va faciliter le développement des ptéridaies. Le Cap Fréhel est plus impacté que le Cap d'Erquy par ce phénomène du fait du plus grand nombre de filon de dolérite sur ce secteur.

La gestion des prairies et des mégaphorbiaies par fauche ou pâturage est indispensable pour conserver des formations herbacées pour l'un et des formations végétales, composées de végétations de vivaces denses et hautes (1 à 1,5m) pour l'autre. De plus, la préservation du fonctionnement hydrologique global de la zone humide (régime des crues, circulation de l'eau) et de la qualité physico-chimique des eaux est un élément essentiel. La période d'intervention et les modalités de gestion sont également importantes : une intervention trop précoce sur prairie humide (interventions mécaniques sur des sols gorgés d'eau) ou un pâturage inadapté (mise à l'herbe trop précoce, chargements importants), peuvent avoir des conséquences difficilement réversibles, notamment pour les prairies les plus fragiles : tassement des sols, modification du cortège floristique, prolifération des joncs, etc. L'amendement est également à proscrire sur ces milieux.

Sans intervention humaine, ces mégaphorbiaies évoluent vers des fourrés humides puis des boisements humides.

Description des sous-actions

➤ TER7.1 – Gestion des landes par la fauche/broyage, le pâturage, le brulage dirigé ou broyage/roulage de fougères

- Opérations de fauche/broyage ;

Les produits de fauche/broyage sont exportés afin d'éviter l'eutrophisation du milieu et la banalisation de sa flore spécifique. En cas de présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, il conviendra de gérer spécifiquement ces dernières (cf. action TER8). La recherche de solution de valorisation des déchets de fauche et de broyage pourra être réalisée.

- Pâturage ;

Un pâturage extensif peut également être mis en place (bovins, équins, ovins, caprins et asins), avec absence d'affouragement sur les landes pâturées. Des conventions seront établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir actions CS6).

- Brulage dirigé ;

Des opérations de brulage dirigé pourront être mises en place pour gérer des massifs de landes anciennes dégradées afin d'exprimer la banque de graines et favoriser la régénération de landes rases.

Cette action de gestion nécessite un travail coordonné avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor et les pompiers locaux afin de s'assurer que les conditions de sécurité soient respectées. De plus, il est nécessaire d'informer les services de gendarmerie, les communes et autres acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs, randonneurs, riverains etc.). Des arrêtés préfectoraux interdisent les feux de végétaux, des arrêtés de dérogation sont alors nécessaires. La présence d'un technicien formé à cette technique est obligatoire pendant l'opération.

- Roulage/Broyage de fougères aigles ;

Il est possible de restaurer les landes en affaiblissant la Fougère aigle. La lutte contre la Fougère aigle nécessite des interventions fréquentes sur plusieurs années. Deux techniques sont couramment employées :

Technique du rouleau brise-fougères : Le rouleau pouvant être à traction animale ou mécanique doit être appliqué sur plusieurs années. Le principe est de casser les tiges des fougères sans les couper afin de ne pas trop stimuler la repousse des frondes et de renouveler régulièrement l'opération qui affaiblit la Fougère.

Broyage : Il s'agit de couper ou broyer les frondes des fougères. Cette technique est moins efficace pour éliminer les fougères plus durablement.

Dans les deux cas, un premier passage est requis en juin lors de la formation des frondes, et un deuxième passage lors de la régénération des fougères observée en août-septembre.

Des conventions pourront être établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir actions CS6).

La recherche de solution de valorisation des déchets de broyage pourra être réalisée.

➤ **TER7.2 – Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques.**

Restaurer l'impact du vent et des embruns en limitant l'expansion des saulaies, des ronciers et des fourrés à prunelliers voir les faire régresser.

➤ **TER7.3 – Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques.**

- Coupe de la végétation notamment ligneuse entraînant une fermeture des milieux aquatiques. Les travaux seront à réaliser en dehors de la période de reproduction et de repos hivernal.
- L'entretien des mares existantes afin de limiter leur fermeture peut avoir lieu de deux manières. Recreusement des mares en cours de comblement. La limitation par coupe d'une partie des ligneux fermant les mares

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER7.1	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - CD22 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Particuliers, Agriculteurs, - CBNB, - Conservatoire du littoral, - UBO, Université Rennes 1, - Bureaux d'études - DDTM22
TER7.2	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés 	
TER7.3		

Indicateurs de réalisation

- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Acquisition de matériel en régie : coût à préciser.
- Financement :
 - . Etat/ Europe (Natura 2000).
 - . CD22 (Taxe Barnier)
 - . Communes
 - . Conservatoire du littoral.

Références

Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 2018. Plan de gestion des formations arborées du Cap Fréhel. 27p.